

CHSCT du 11 juin 2017

Suite à la déclaration liminaire d'une organisation syndicale , la séance a débuté par l'étude de la situation critique de la BSI d'OLORON .

Cette brigade a bénéficié en 2015, d'un démarche, sans doute un peu tardive, de prévention de risques psychosociaux avec la mise en place de plan d'action (entretiens avec un psychologue du travail, modification du fonctionnement de l'unité, réunions de brigades régulières, formations...). Alertée par le médecin de prévention, la hiérarchie a décidé de recréer un dialogue entre les agents, rappeler les règles déontologiques, mettre à plat les divergences de méthode de travail et renforcer l'encadrement.

Malheureusement cette situation existe dans nombreuses autres brigades.

A suivre ...

Rappel : les fiches de signalements

Il existe une fiche de signalement (note n° 150594 du 31/08/2015 – DG A3) que l'on peut trouver sur Aladin/Santé et Sécurité au travail/risques professionnels , à la disposition de tous les agents . Elle permet d'attirer l'attention des acteurs de prévention , chefs hiérarchiques, assistant de prévention , organisations syndicales , sur certains actes de violences ou de situation de mal-être quelle qu'elles soient (externes ou internes).

Doctrines d'emploi du HK

Le Directeur a fait le point sur le déploiement du HK :

- Tous les agents de la BSI de Bayonne sont formés
- La BSI de Dax et celle d' Hendaye prennent le relais
- 3 HK sont attribués aux brigades sauf celle de Cambo et d'Oloron qui en raison de leurs effectifs en recevront seulement 2 exemplaires .
- La doctrine d'emploi est évolutive ; en effet, la DG offre la possibilité aux agents de porter le GPB classe 4 uniquement lors des vacations de nuit et le GPB normal le reste du temps sauf lors de situations spécifiques considérées comme dangereuses.
- les formations TPCI seront modifiées pour tenir compte de la présence du HK sur les dispositifs de contrôle.



Suite aux dispenses ,arrêts maladie, à cause de ce nouvel équipement dont le poids total atteint près de 18 kg (GPB, ceinturon , HK, PSA , chargeurs..) soit 2 pack d'eau sur les épaules , la CFDT a préconisé pour éviter l'apparition de TMS (troubles musculo-squelettiques) la pratique régulière d'une activité physique sur le temps de service et a proposé la délibération suivante :

DELIBERATION soumise au vote

Le CHS-CT 64 relève que l'aptitude physique des agents de la branche surveillance nécessite la pratique d'une activité physique hebdomadaire qui devrait être organisée sur le temps de service.

Par cette motion, il interpelle la Direction Générale des Douanes qui doit impérativement prendre en compte la santé physique de tous les agents de la branche surveillance à l'instar des motocyclistes afin qu'ils bénéficient, à l'égal des forces de police et de gendarmerie, de la possibilité de pratiquer une activité physique régulière, indispensable à l'accomplissement de leurs missions dans des conditions optimales de santé et de sécurité.

Conformément au décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail au sein de la Fonction Publique d'Etat, son article 60 précise que " *les projets élaborés et les avis émis sont transmis aux autorités compétentes ; le président du comité d'hygiène et de sécurité doit, dans un délai de deux mois, informer, par une communication écrite, les membres du comité des suites données aux propositions et avis de celui-ci.* " .

VOTE POUR UNANIME de toutes les O.S. : CFDT, CGT, FO et Solidaires

Nous attendons donc une réponse écrite de la Direction Générale de Douanes lors du prochain CHSCT d'octobre 2017 .

Examen des registres Sécurité Santé au travail - SST



Suite à l'annotation de la BSI de Dax relative aux importantes nuisances sonores aux barrières de péage de pleine voie , un relevé par l'assistante de prévention a été effectué à Benesse et à Biriatoù en mars .Il s'évèle entre 71et 73 décibels sachant que la mise en place de protection individuelle obligatoire est de 80 db .

Les agents ont la possibilité lors de la visite médicale de faire part de leur souhait de porter des protections auriculaires .

Centralisation interrégionale de la fiscalité énergétique (TICFE/TICC/TICGN) à Bassens

et transfert des activités de Tarbes au bureau de Pau

Suite à la fermeture du bureau de Tarbes , un emploi de catégorie B est transféré à Pau car un agent suit la mission .

Par ailleurs, la centralisation fiscale s'effectuera au 01/01/2018 pour ne pas interférer avec la bascule comptable de la RR de Bayonne.

Trois (ETP) prévus à Bayonne sont réduit à 2 au bénéfice du bureau de Bassens compte tenu de l'arrivée d'un ancien agent de la MGEFI.

Informations diverses

Nous avons eu, enfin communication du Document Technique Amiante des locaux d'Urdois et attendons le rapport de la visite de l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail pour faire un état éventuels de travaux à réaliser.

Les rapports des exercices Incendie de la BSI de Cambo, Pau .. nous seront communiqués ultérieurement après les vacances d'été .